

PROJET  
PEDAGOGIQUE  
CLUB ADOS  
11/15 ANS

2016/2017

# **SOMMAIRE**

**Le Projet éducatif territorial**

**Fonctionnement Général**

**L'équipe pédagogique**

**Le public et son environnement**

**Objectifs de la structure**

**Activités et projets**

**La place et la participation des jeunes**

**Les séjours**

**Evaluation**

# Annexe 1 : règlement intérieur

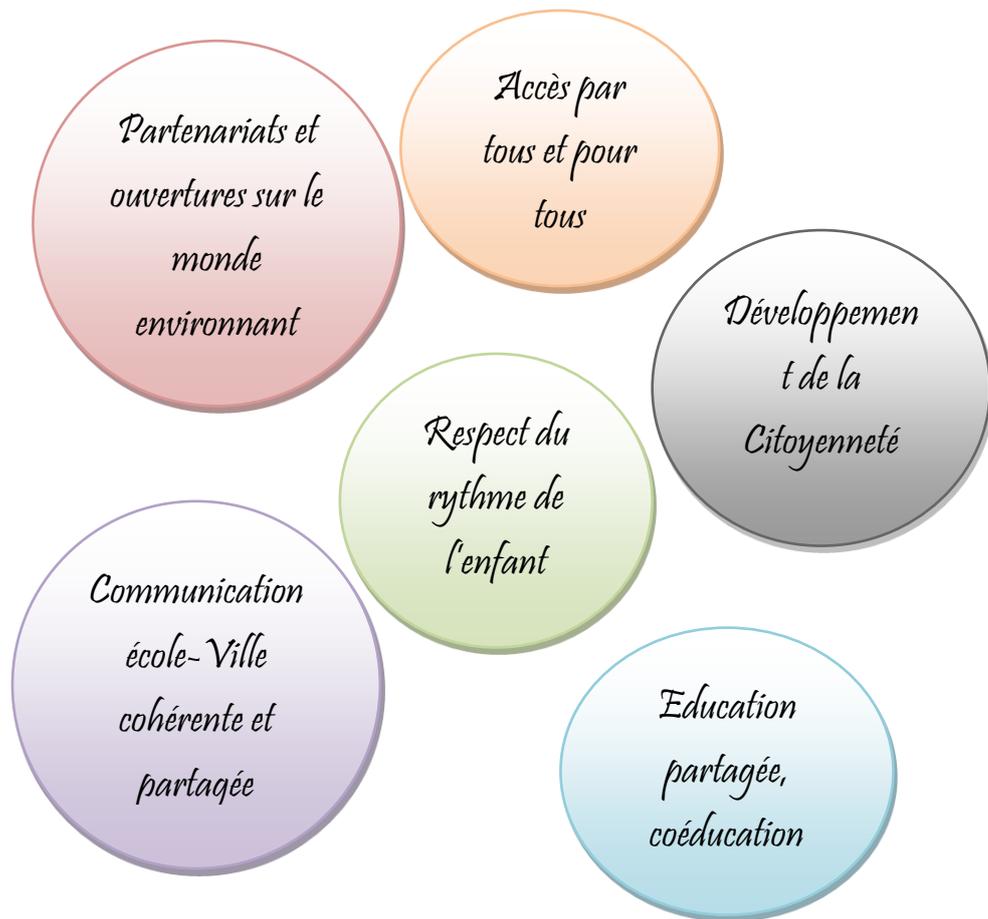
# Le projet Educatif Territorial

Depuis 2011, la ville de Saint-Jean s'est engagée dans un projet éducatif et social local, sur lequel les accueils de loisirs s'appuient pour mettre en œuvre leur projet pédagogique. En 2016-2017, la ville s'appuie sur son PEDT (Projet Educatif Territorial) conçu de façon concertée et partenariale et validé par l'Etat, l'Education Nationale et la CAF. Celui-ci s'appuie sur des valeurs communes et partagées, sur lesquelles sera axée la politique éducative de la ville. Les axes de celle-ci sont présentés plus en détail ci-dessous. Suivra ensuite sa mise en œuvre au sein des ALAE, dans le cadre du projet pédagogique.

## Les valeurs et finalités éducatives sociales et culturelles de la Ville de Saint-Jean 2015-2020

Les valeurs éducatives, sociales et culturelles, qui fondent de façon transversale l'action menée par les services municipaux se déclinent de la façon suivante :

- Identifier et mobiliser les ressources éducatives du territoire autour d'un projet commun centré sur les enfants et les jeunes
- Garantir la continuité des interventions, la complémentarité et la cohérence éducative des actions pour l'enfance et la jeunesse, mises en œuvre par les différents acteurs éducatifs (écoles, collège, associations, collectivités, familles...)
- Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant (organisation des activités, lieux, intervenants, coûts, transports..) en mobilisant toutes les ressources du territoire.
- S'assurer ensemble, que les activités proposées aux mineurs garantissent leur sécurité, sont adaptées à leur âge, et respectent leur rythme de vie.
- Favoriser dans la mesure du possible l'égal accès de tous les enfants et les jeunes à des loisirs éducatifs de qualité.



C'est au travers et par la combinaison de ces valeurs que la Ville souhaite décliner des objectifs à atteindre pour les années à venir. Le projet correspond à un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse et respecte les principes d'égalité et de laïcité. Cela passe par un socle fondé sur :

- La promotion d'une politique sociale, fondée sur une démarche laïque porteuse de mixité, caractérisée par le souci permanent d'un vivre ensemble luttant contre les différentes formes de discriminations.
- La valorisation de l'engagement, de l'analyse critique, de la citoyenneté et de la solidarité.
- L'exigence de garantir la qualité de l'action éducative en direction des publics et du service social rendu aux familles.
- La volonté de partager l'observation et l'analyse des besoins, et des réalités des populations sur Saint-Jean et de construire ensemble l'évaluation et l'évolution des actions proposées.

En outre, dans le cadre d'une politique globale, les projets portées par les structures péri et extrascolaires de la Ville, s'organiseront, pour la plupart, autour d'un axe transversal : **solliciter les familles, faire se rencontrer les générations.**

Les projets portés par les structures périscolaires et extrascolaires de la ville s'organisent, pour la plupart autour d'un même projet fédérateur qui, cette année sera « Nature, préservation des ressources ».

Déclinaison de cette thématique :

- mettre en avant les liens de solidarité.
- respecter toutes les différences (accepter et comprendre).
- partager, s'ouvrir aux autres.
- lutter contre le repli sur soi, l'isolement, tous les fanatismes.
- favoriser le collectif.
- permettre l'accessibilité aux services, aux activités... à tous.
- donner une dimension éducative aux projets menés.
- accompagner, aider à grandir, à devenir citoyen autour de valeurs de tolérance et de respect, en toute sécurité.
- promouvoir des valeurs (tolérance, solidarité...).
- prévenir, anticiper les conflits.
- Respecter les cultures, les religions.
- Renforcer la volonté des individus à être acteur.
- Prendre conscience de l'importance de la nature qui nous entoure, de la préservation des ressources, du recyclage.

# Les valeurs partagées du Pedt

## Respect du rythme de l'enfant

C'est considérer que les enfants et les jeunes participent à divers temps : scolaire, péri et extrascolaire, en intégrant différentes dimensions : culturelle, sportive, artistique, manuelle, de détente, de loisir et d'apprentissage.

Aussi, il revient aux différents acteurs intervenant sur ses différents temps de se concerter, afin de respecter le rythme de l'enfant ou du jeune, en évitant la simple

juxtaposition d'activités. L'enfant ou le jeune est alors appréhendé dans sa dimension globale.

### Partenariats et ouvertures sur le monde environnant

Il est question ici de favoriser les échanges de travail entre les différents acteurs intervenant autour de l'enfant ou du jeune, les partenariats en vue de donner du sens et de la cohérence à l'action menée. Il convient d'intégrer qu'il ne s'agit pas de faire pour faire, dans une démarche de compétition. Les activités proposent donc des ouvertures sur le monde extérieur, l'accès à des ressources, des lieux inhabituels et enrichissants, en tenant compte des différents publics. L'ouverture à l'autre est toujours privilégiée.

### Accès par tous et pour tous

L'accessibilité est toujours favorisée, par le mode d'inscription aux actions, par la politique tarifaire, par le mode d'intégration de l'enfant. Chacun, en fonction de son milieu, de son parcours et de son histoire, doit pouvoir accéder aux actions proposées. L'ensemble des actions devront nécessairement prendre en compte le profil, l'histoire et le parcours des enfants et des jeunes. En outre, elles devront faire référence au socle des valeurs communes et partagées et celles-ci devront vivre au regard des projets qui seront proposés. Cette ouverture et cet accès à tous visent à favoriser la mixité sociale.

### Citoyenneté

C'est considérer que le jeune est citoyen en devenir. Il doit avoir conscience de ses droits, de ses devoirs et de son engagement au sein de la société. Le collectif lui permettra de développer son esprit critique et son libre arbitre.

### Communication Ecole Ville

Elle doit être partagée et cohérente afin d'assurer une information en direction des parents et des enfants homogène et harmonieuse. Ainsi, l'ALAE met en place des activités diversifiées, excluant les cours et les apprentissages particuliers.

## Education partagée et coéducation

Il s'agit de déterminer des règles de vie collectives communes (réaffirmer le collectif face aux demandes individuelles). C'est aussi rassurer les parents en ouvrant les structures sur l'extérieur afin que les familles puissent différencier et repérer les différents acteurs œuvrant auprès de l'enfant et du jeune. La place des parents est toujours prise en compte.

# Réforme des rythmes scolaires et projet éducatif territorial

La commune de Saint-Jean s'est engagée à mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013.

La mise en œuvre de cette réforme vise à développer une meilleure cohérence des acteurs et des actions à destination de l'enfant, considéré dans sa dimension globale (ce qui est déjà le cas pour Saint-Jean avec le PELS).

Cette organisation s'appuie sur le Projet Educatif Territorial, (bâti en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF). Ce projet va formaliser une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs.

Des stages à visée culturelle, sportive ou artistique seront renouvelés au sein du club ados lors des vacances scolaires.

## **Développer les accueils de vacances pour les pré-adolescents**

A Saint-Jean, un certain nombre de préadolescents sont en recherche de loisirs actifs pendant les vacances scolaires. (Vacances Toussaint, Février, Pâques et vacances d'été).

Il s'agit de mettre l'accent sur la pratique de la « nature et préservation des ressources » dans un collectif où la place de chaque jeune est reconnue et respectée, en favorisant sa prise d'initiative dans la mise en place de projets.

Des séjours seront également organisés dès 2016 spécifiquement à l'intention des 11-15 ans.

Afin de favoriser la mobilité, l'autonomie et l'émancipation des plus jeunes, des actions régulières ou permanentes sont recherchées entre la Ville et la MJC, dans le cadre de passerelles.

# Fonctionnement Général

## 1. lieu et ouverture

**LIEU :** 16 Chemin du bois de Saget 31240 Saint-Jean (durant la durée des travaux Les Granges)

### **HEURES OUVERTURE :**

Samedi journée ou demi-journée selon le projet (5 samedis par an)

Vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques, été) : Du lundi au vendredi de 8h45 à 18h

### **DATES FERMETURES 2016/2017 :**

Vacances de Noël : du 18 Décembre au 2 Janvier  
Le 31 octobre  
Le 14 Juillet  
Du 7 août au 18 août

## 2. modalité inscription et participation financière

Une fois l'adhésion annuelle réglée et le dossier unique d'inscription déposé, le jeune pourra accéder au « Club Ados ». Il n'y a pas de réservation au préalable pour pouvoir accéder au Club sauf les jours de sorties.

Annexe 1 : règlement intérieur

Il n'y a pas de fourniture des repas par la Ville sauf les jours de sorties payantes à la journée.

## L'équipe pédagogique

### L'équipe du Club Ados :

L'équipe sera composée de quatre animateurs diplômés travaillant en alternance (deux animateurs seront présent sur la structure aux heures d'ouverture).

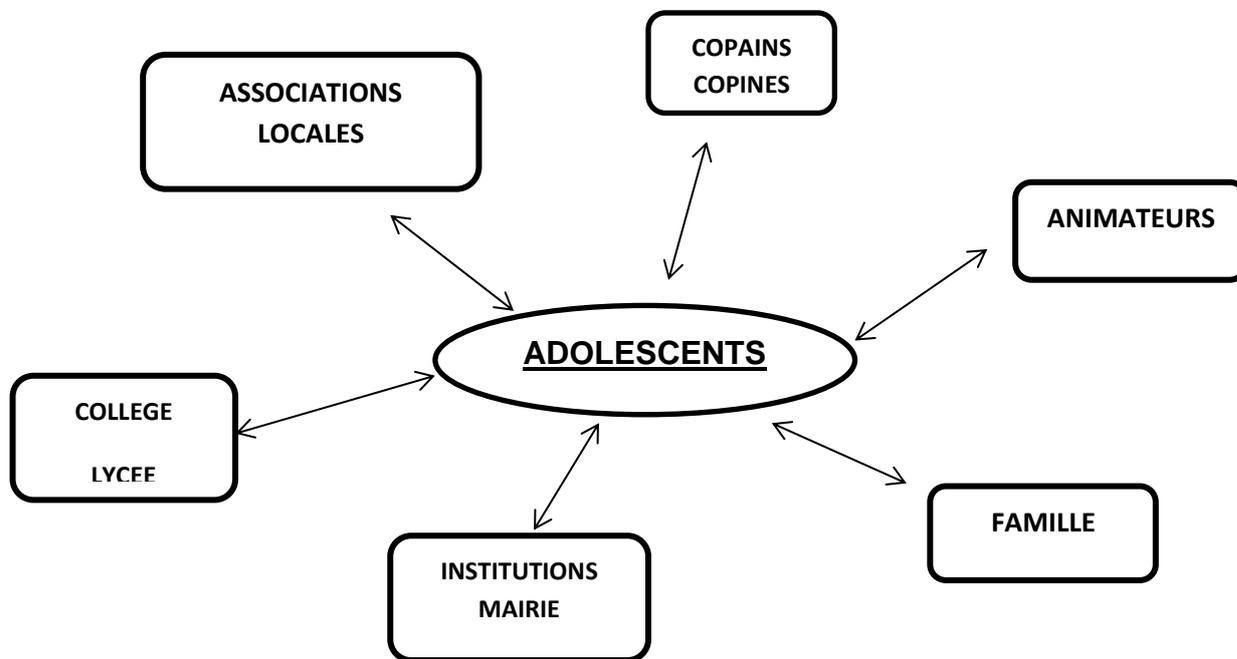
En complément, un ou 2 Educateurs sportifs seront présents lors des séjours.

La polyvalence de l'animateur est importante ainsi que sa capacité à s'adapter. Au-delà des qualifications, des compétences, l'animateur doit avoir une bonne qualité relationnelle et une bonne connaissance du public.

Il sera le point de repère.

Selon les objectifs fixés, l'animateur devra s'assurer de la réalisation et de la mise en œuvre de ces derniers. Son implication et sa disponibilité sont donc essentielles.

## Le public et son environnement



### Le préadolescent 10/12

Il se caractérise par un triple développement physique, intellectuel et moral qui lui permet l'épanouissement de sa personnalité et de sa maturité

#### Développement physique et psychomoteur :

A cet âge le jeune est « bien dans sa peau ». Une certaine harmonie physique se dégage même si les filles commencent à se former. Il a encore envie de jouer, d'avoir des exercices physiques. Il a une grande vitalité physique et un désir de se dépenser. Il a besoin d'espace et aime jouer avec les copains. Il a un intérêt pour l'activité car il a acquis une coordination plus fine et une plus grande capacité d'attention. Il a un réel désir de création. Son imagination est débordante mais se rapproche de sa situation réaliste.

#### Développement intellectuel :

Il maîtrise son jugement. Il a une capacité d'analyse et de critique. Il est apte au raisonnement, il est capable d'élaborer des stratégies. Son sens du danger est réel.

Développement moral-social : le sentiment de justice injustice prédomine. Le sens des valeurs prend du sens et devient important. Il recherche à se rendre responsable et à devenir autonome « être enfin considéré comme un grand »

Les groupes mixtes sont de plus en plus difficiles, il faut donc s'attendre à gérer des sous-groupes.

**Pour cela l'animateur :**

- doit élaborer des activités et des jeux spécifiques, plus techniques, plus sportifs
- doit permettre au jeune d'avoir des responsabilités
- doit permettre au jeune de pouvoir émettre un jugement, des critiques
- doit permettre l'autonomie tout en respectant le respect des règles de la vie de groupe
- doit privilégier les jeux, activités collectifs et sportifs

Il faut avoir un sens du dialogue et une grande capacité d'adaptation. Il faut surprendre pour les captiver et les fidéliser.

### L'adolescent 13/15 ans

C'est une période charnière, c'est une période de transition de l'enfance au presque adulte. Tout est un bouleversement aussi bien du côté physique, psychique, affectif, qu'intellectuel. Le jeune est souvent en quête de son identité.

Développement physique :

La poussée hormonale qui se produit engendre des chamboulements. Une croissance accélérée qui entraîne une métamorphose physique aussi bien chez les garçons que chez les filles. Le développement des organes liés à la reproduction engendre une grande consommation d'énergie ce qui produit une certaine fatigue. Son côté « paresseux » est biologiquement explicable.

L'adolescent a une tendance à « être mal dans sa peau ». Il est maladroit, en perte d'équilibre, ce qui produit un certain mal être général mais il cherche aussi à dépasser ses limites.

Développement intellectuel :

Il a un sens développé de l'analyse, du raisonnement, de l'argumentation. Il émet des hypothèses, des déductions, élabore des stratégies. Il aime débattre, discuter. Il aime aussi être dans la contestation, le défi, l'opposition surtout vis-à-vis de l'adulte.

Il se rattache à des idéaux, des grandes valeurs. Il est en quête d'idéaux (vérité, sincérité, justice) tout en pensant à son avenir.

Développement affectif et social :

C'est la période de la découverte de l'autre, de l'émergence du désir. C'est le jeu de la séduction. L'adulte qui était auparavant là pour lui apporter sécurité et équilibre va être relégué à un rôle de conseiller, d'accompagnateur. Le jeune a besoin de se confronter à l'adulte. Il devient son centre d'intérêt.

Il a besoin de tester les limites et leur pertinence. Les passages à l'acte deviennent une tentation. « On fait » et après « on constate ».

Il cherche également à s'individualiser, à se forger une identité, à devenir un individu à part entière. Pour s'identifier, il se rattache à des idoles, des modes, des rites (langage) qui vont le faire appartenir à un groupe (des potes, des copains). Il se socialise et crée des vrais liens.

Il a une soif d'exploration. Une seule réponse ne lui suffit pas. Il veut aller voir, vérifier. Il a une curiosité insatiable.

#### **Pour cela l'animateur :**

- doit avoir une relation privilégiée avec le jeune
- doit le rassurer, être à son écoute mais aussi lui faire confiance.
- doit le stimuler pour l'aider à progresser
- doit s'assurer que les échecs sauront le forger
- il doit permettre au jeune de faire face à ces propres choix et décider par lui-même de ses orientations
- il doit rendre le jeune acteur et non consommateur

## **Objectifs de la structure**

### **Objectif 1 : Favoriser l'accueil de tous**

- Faciliter l'intégration des nouveaux :
  - Organiser des jeux de connaissance
  - Utiliser les jeux et sports collectifs afin de créer des liens
  - Veiller au non rejet
- Maintenir le groupe :
  - Surveiller la formation de clan
  - Impliquer les nouveaux rapidement dans un projet collectif
  - Être à l'écoute de leurs remarques
- Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :
  - Il doit s'assurer d'un bon accueil, et les renseigner sur le fonctionnement
  - Il doit faciliter l'intégration des jeunes dans les projets

- Il doit rassurer les parents en expliquant l'organisation et le fonctionnement de la structure.

## **Objectif 2 : Développer la personnalité du jeune adolescent**

- Permettre l'autonomisation et la responsabilisation du jeune :
  - Les laisser participer à l'aménagement du local
  - Laisser la libre utilisation du matériel
  - Ecrire ensemble le règlement intérieur
  - Organiser et planifier des tâches quotidiennes
  - Encourager la prise d'initiative
- Favoriser la citoyenneté et développer le respect, la tolérance :
  - Mettre en place des règles de vie ensemble et veiller à leur application
  - Permettre à chacun de s'exprimer, soumettre des idées
  - Intégrer et impliquer tous les jeunes
- Favoriser les échanges avec l'environnement local :
  - Organiser des rencontres avec d'autres jeunes
  - Organiser des séjours avec d'autres accueils jeunes
  - Mettre en place des échanges intergénérationnels
- Permettre le développement du côté collectif chez le jeune :
  - Prise de décision collective
  - Organiser un maximum de projets collectifs
  - Utiliser les sports et grands jeux collectifs
  - Renforcer l'esprit et la cohésion du groupe
- Mettre en place des passerelles :
  - De l'alsh élémentaire vers l'accueil Ados
  - De l'accueil Ados vers la MJC
  - Intégration progressive lors des années charnières
  - Projets communs à partir de pâques
  - Rencontres et échanges avec les parents
- Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :
  - Il doit surveiller les déviances
  - Il responsabilise le jeune au travers des actions et des projets
  - Il favorise l'ouverture sur l'environnement local
  - Il doit veiller à ce que tous les jeunes participent
  - Il assure la mise en place et l'organisation des passerelles

### **Objectif 3 : mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif ou la place de chaque jeune est reconnue et respectée**

- Développer l'acceptation de la différence
  - Sensibiliser le jeune par des jeux, débats et discussions
  - Accueillir les jeunes de toutes origines et différents
  - Favoriser les rencontres de différentes cultures
  - Accueillir des jeunes et intégrer des jeunes en situation d'handicap
  
- Développer l'entraide, la solidarité et l'écoute des jeunes :
  - Faciliter la liberté d'expression
  - Prendre en compte les difficultés de chacun en favorisant les échanges et en les intégrant aux différents projets
  - Tous les jeunes doivent être écoutés de tous grâce à une prise de parole et une décision collective
  - Les plus âgés aideront les plus jeunes
  
- Développer la vie en collectivité
  - Les règles de vie seront établies par le jeune
  - Organiser les tâches quotidiennes
  - Chaque jeune doit participer aux tâches afin de garder un local propre (ranger et nettoyer)
  
- Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :
  - Il fait en sorte d'éviter l'exclusion des jeunes du groupe
  - Il adapte et tient compte des difficultés de chacun
  - Il transmet les valeurs de l'entraide, la solidarité, de la liberté d'expression et de l'écoute
  - Il veillera à l'application des règles de vie et des tâches quotidiennes

### **Objectif 4 : Permettre aux jeunes de choisir un thème ou un projet à mettre en place**

- Favoriser la prise d'initiative dans la mise en place des projets :
  - Utiliser un mur d'expression ou le blog du club pour montrer leur choix
  - Mettre en place des temps spécifiques pour que des projets puissent s'organiser avec eux et par eux
  - Proposer différentes activités en tenant compte de leur demande et choix
  
- Solliciter l'imaginaire et la créativité du jeune
  - Créer des activités choisies auparavant collectivement
  - Développer la recherche des jeunes
  
- Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :
  - Il doit être à l'écoute des projets des jeunes
  - Il doit les guider et les aider dans la démarche de projet
  - Il doit fournir aide et documentation si nécessaire

- Il doit toujours proposer plusieurs activités à un moment donné pour favoriser le choix
- Il doit proposer des activités comme les activités artistiques pour solliciter la créativité et l'imaginaire du jeune

**Objectif 5 : Permettre au jeune adolescent d'être détendu dans un cadre de vie qui diffère de la famille et de l'école :**

- Instaurer un climat de confiance et d'écoute au sein de l'accueil :
  - Favoriser les échanges et le dialogue
  - Donner des responsabilités aux jeunes
- Construire avec les jeunes un lieu repère :
  - Aménager l'accueil selon leurs choix et goûts
  - Décorer l'accueil avec leurs codes
- Proposer des projets différents de ceux de l'école et de la famille :
  - Mettre en place des activités attrayantes
  - Monter des projets originaux
  - Ne pas obliger un jeune à faire une activité
- Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :
  - Il est à l'écoute des jeunes
  - Il doit permettre l'appropriation du lieu par les jeunes
  - Il doit faire en sorte que ses activités et ou projets soient attractifs, intéressants.

**Objectif 6 : Permettre au jeune d'être reconnu comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit :**

- Favoriser les échanges et dialogues entre jeunes mais aussi entre les jeunes et l'animateur :
  - Des temps de discussions ou réunions sont organisés
  - Prendre en compte les remarques de chacun
  - Tenir un cahier retour des différents échanges
- Faciliter l'expression des jeunes :
  - Mise en place d'un mur expression
  - Mise en place d'un blog
- Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :
  - Il est à l'écoute des jeunes
  - Il maîtrise le réseau partenarial, afin d'orienter si besoin
  - Il doit favoriser les dialogues et mettre un terme aux monologues
  - Il doit faciliter l'expression de tous par différents procédés

# Activités et projets

Les activités sont proposées en fonction d'abord des demandes des jeunes et des moyens mis à disposition.

Elles peuvent être impulsées directement par l'équipe, pour éviter l'essoufflement.

Un planning sera établi avec les jeunes pour les vacances.

Pour les samedis, les sorties seront proposées, à la demande des jeunes, mais aussi suivant les manifestations ayant un lien avec les différents projets du club.

Les projets de l'année 2016-2017 :

Ce sont des projets proposés par les jeunes durant l'année précédente.

## **Projet « Nature, préservation des ressources naturelles »**

Développer la créativité, la curiosité, l'inventivité et l'autonomie de l'adolescent seront la base de ce projet dont le but principal sera de sensibiliser les adolescents à l'éco-citoyenneté.

Durant toute l'année 2016/2017, nous aurons ensemble pour mission de créer des jardinières et un salon de jardin uniquement réalisés à base de matériaux recyclés et/ou récupérés (ex : planches en bois, palettes, bâches...)

## **Projet « GIVE BOX »**

(Proposé par les ados)

### Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de créer une boîte à dons sur le principe du "donner-recevoir" dans laquelle chacun peut déposer et/ou prendre des objets dont on n'a plus l'usage, mais qui peuvent encore servir à d'autres. Et vice-versa.

### Objectifs :

L'idée est de prolonger la vie des objets, de diminuer les déchets et de vous offrir un espace de convivialité et de rencontres.

C'est un outil communautaire utilisable par tous de façon à favoriser le partage, l'entraide, la cohésion et le vivre-ensemble.

Nous commencerons par y installer des livres. Si le projet évolue il s'agirait d'ajouter des objets divers et pourquoi pas d'agrandir la « box ».

Nous serons amenés à travailler en partenariat avec la MJC de la commune ainsi que la bibliothèque.

Cela rejoint également le projet éducatif territorial de l'année 2016-2017, à savoir « la nature, préservation des ressources naturelles ».

Une fois la « box » fabriquée avec du matériel récupéré, il faudra avec les jeunes trouver l'endroit adéquat pour que chacun puisse l'utiliser à tout moment.

#### Moyens

-Matériaux de récupération : palettes, boiseries, tôles,...

-Outils : marteau, vis...

### **Projet « bricolage et petite mécanique »**

(Proposé par les ados)

#### But :

Il s'agit ici de fabriquer un aménagement de jardin pour les jeunes en récupérant des palettes, de fabriquer également la « give box » et de relancer en partenariat avec la prévention-médiation et la MJC, l'atelier de réparation de vélos.

#### Objectifs :

Ce projet favorisera l'autonomie, la créativité et l'apprentissage de techniques et d'outils de façon ludique. Cela permet également de fédérer le groupe avec ce projet commun.

### **Présentation Journée type (hors sorties):**

8h45	Accueil / temps libre
8h45/10h30	Expression libre
10h30/12h00	Activités ou projets
12h00/13h30	Repas
13h30/14h00	Accueil / temps libre
14h00/17h00	Activités ou projets
17h30/17h30-18h00	Accueil / temps libre / échange

---

## La place et la participation des jeunes

### Le temps d'échange :

- Il a lieu en début et/ou fin de chaque ouverture de l'accueil
  - Il permet de réunir l'ensemble des jeunes et de l'équipe, et de faire le point sur : les animations proposées ou choisies, les décisions à prendre, les projets en cours
- Il permet à chacun de s'exprimer, c'est un temps de parole

### Un outil d'expression

- Le blog : permet à chacun d'y insérer des suggestions, des remarques, ressentis, photos, impression,... sous forme d'articles.
- Mur d'expression : les jeunes pourront y indiquer leur demande, leur envie, l'humeur du jour...

### Les réunions Jeunes-Animateurs

Il est important que les jeunes acquièrent les bases de la vie citoyenne, par le biais des structures scolaires ou extra-scolaires.

Les temps d'échanges permettront à chacun de s'exprimer, de trouver sa place.

Il doit permettre et favoriser le dialogue, et l'expression des jeunes.

---

## Les séjours

Les séjours seront organisés en lien avec l'ALSH élémentaire ou d'autres structures jeunesse des environs.

Un séjour Ski sera proposé lors des vacances de Février (6 jours/5 nuits).

Un séjour été sera proposé lors des vacances d'été, axé sur le sport (6 jours/5 nuits).

Les séjours sont un complément des activités ou des projets mis en place au Club Ados. C'est un outil pédagogique qui permet aux jeunes de pratiquer des activités sportives, des activités nouvelles et/ou innovantes. Les séjours seront aussi un lieu privilégiés où les objectifs comme : le vivre ensemble et l'environnement prendront une autre dimension.

---

## Les sorties

Lors des vacances scolaires deux sorties par semaine seront organisées (payantes et/ou gratuites), en journée ou demi-journée.

Nous proposerons également cinq sorties le samedi durant l'année, axées sur les projets et envies des jeunes.

Ces sorties culturelles, sportives, écologiques et ludiques favoriseront la découverte de soi et du monde.

Les animateurs du club favoriseront la participation des ados lors de l'élaboration des sorties. Des sorties ou échanges « passerelles » seront également organisés avec l'ALSH et la MJC et éventuellement avec des accueils jeunes d'autres communes.

# Evaluation

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>critères</b>	<b>indicateurs</b>	<b>outils</b>
Favoriser l'accueil de tous	- mise en place de temps accueillant hors activités	-le jeune vient 'il seul ou avec des copains ou famille	-nombre de « nouveaux jeunes »	-listing -Réunions
Développer la personnalité du jeune adolescent		-capacité d'échanges et d'opinion	-taux de participation aux projets	-Observations -listings
mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble »	-mise en place d'une chartre de vivre ensemble	-respect des règles de vie	-nombre de règles non respectées	-listing
Permettre aux jeunes de choisir un thème ou une activité à mettre en place	- permettre au jeune de s'inscrire mais aussi de construire un programme ensemble	-capacité du jeune à choisir son activité	_nombre d'activités proposées	-boite à idées -murs expression -quoi de neuf -listing -compte rendu réunion
Permettre au jeune adolescent d'être détendu dans un cadre de vie qui diffère de la famille et de l'école :	-créer un climat de confiance  -prévoir des temps accueil ados et parents	-capacité du jeune à gérer le temps libre (au sein de l'alsh mais aussi vie extérieure)	-nombre de passages spontanés	-nombre de passage et de participation
Permettre au jeune d'être reconnue comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit :	-créer des espaces de discussions informels -la participation des jeunes à des théâtres forum -Mise a disposition mur expression et temps du quoi de neuf	-capacité d'expression simple par différents supports	-Nombre de jeunes s'exprimant librement par le biais du quoi de neuf ou mur expression -nombre de jeunes participants aux réunions	-observation -listing -réunion -compte rendu du quoi de neuf

## Règlement intérieur du « Club des Ados »

Madame le Maire de la Ville de Saint-Jean,

Vu la délibération prise par le Conseil municipal du 2 juillet 2015 modifiée par délibération en date du 4 juillet 2016 approuvant le présent texte, considérant que, dans l'intérêt des usagers et du respect des règles d'hygiène et de sécurité, il convient de réglementer le bon fonctionnement ainsi que les heures d'ouverture des Services Municipaux,

### Arrête

#### Article 1 : Inscriptions

Avant toute fréquentation aux activités du club 11-15 ans, un dossier d'inscription générale annuelle et, le cas échéant, une fiche d'allergie ou d'intolérance alimentaire, doivent être remplis par la famille ou les responsables légaux.

Le dossier général indique les éléments d'information essentiels pour que la sécurité de l'adolescent soit assurée, y compris en cas de prise en charge non programmée, par les services municipaux. Il comprend une fiche de renseignement et une fiche sanitaire de liaison.

**Le jeune dont le(s) parent(s) ou responsable(s) léga (ux) n'aurai(en)t pas renseigné ce dossier d'inscription ne pourraient pas être accueillis par le club des ados.**

**De plus, les familles n'ayant pas retourné ce dossier complet ne pourront pas accéder au Kiosque Familles qui permet, dans les délais impartis, de réserver, d'annuler en ligne des prestations et de payer par Internet, grâce à un réseau sécurisé avec le Trésor Public, les factures. L'accès au Kiosque Familles s'effectue à partir d'un identifiant personnel.**

L'envoi du dossier à renouveler s'opère, pour les familles ayant fourni une adresse électronique, par voie dématérialisée.

Les dossiers sont à récupérer à la Mairie, au Service Education, 4 chemin du Bois de Saget à Saint-Jean, [education@mairie-saintjean.fr](mailto:education@mairie-saintjean.fr), tél. : 0567200020.

Horaires d'ouverture du Service Education : du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; réception sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

L'inscription pour l'année scolaire suivante a lieu avant une date limite qui sera annoncée aux parents par tout moyen approprié.

**Le renouvellement des inscriptions n'est pas automatique.** Les familles doivent s'acquitter des formalités de renouvellement en complétant le formulaire prévu et en l'accompagnant des pièces justificatives.

Tout changement de situation doit être indiqué par la fourniture de nouvelles pièces justificatives auprès du Service Education.

#### Les pièces à fournir :

obligatoires	Selon les situations
Fiche sanitaire de liaison	Extrait du jugement de divorce (si non déjà fourni)
Attestation d'assurance péri et extrascolaire	
Dernier avis d'imposition	
Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du responsable légal	
Livret de famille (si changement)	

Lors de l'inscription, un accord écrit et signé de(s) parent(s) ou responsable(s) légal(ux) est demandé pour :

- autoriser le jeune à quitter le Club des Ados avec une autre personne (communication des noms et coordonnées des personnes habilitées)
- autoriser le jeune à quitter seul le Club
- autoriser les responsables de structure à prendre toute mesure d'urgence nécessaire en cas d'accident.

#### Article 2 : Tarifs

Les tarifs sont composés :

- d'une adhésion annuelle valable du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année au 31 août de l'année suivante. Le tarif ne pourra pas être fractionné pour une adhésion en cours d'année.
- de tarifs pour les sorties journée ou ½ journée sans repas